

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 044-214401903-20220628-BS\_2022\_VILLE-DE



**Saint-Séb**astien  
sur-Loire

# BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

---

COMMISSION FINANCES DU 14 JUIN 2022

Les inscriptions budgétaires pour le budget supplémentaire de 2022 s'élèvent en dépenses et recettes à **12 992 178 €** qui se décomposent ainsi :

- En fonctionnement : **5 299 517,87 M €** (7,4 M€ en 2021)
- En investissement : **7 692 660,53 €** (12,9M€ en 2021) y compris les restes à réaliser de l'exercice 2021

## I- LE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est équilibrée au stade du Budget Supplémentaire à 39 530 401,57€.

### A- Les recettes réelles de fonctionnement (hors résultat antérieur reporté)

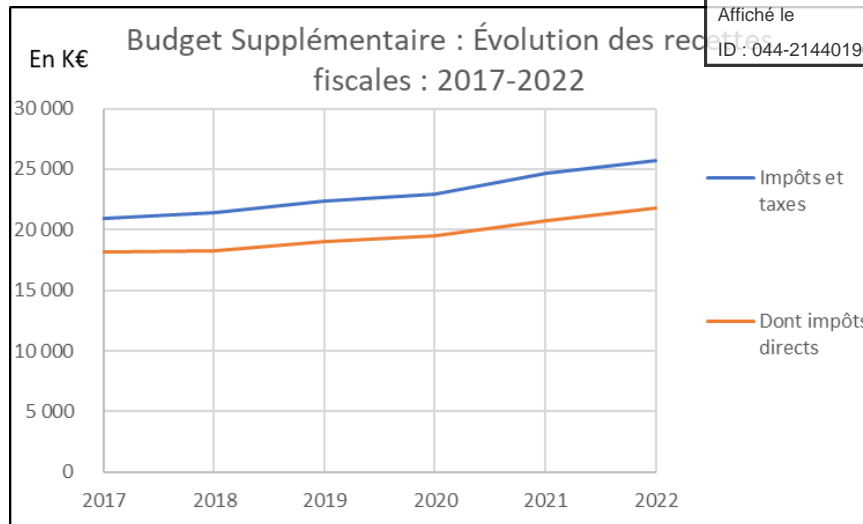
(en €)	BP 2022	BS 2022	Total budget 2022	% écart BS/BP
	<b>34 015 884</b>	<b>961 060</b>	<b>34 976 944</b>	<b>2,83%</b>
Impôts et taxes	24 978 592	774 000	25 752 592	3,10%
Dotations et subventions	6 330 396	96 660	6 427 056	1,53%
Produits des services, du domaine	2 444 487	24 400	2 468 887	1,00%
Produits exceptionnels dont cessions	6 200	20 400	26 600	329,03%
Atténuation de charges	189 780	45 600	235 380	24,03%
Reprise provisions	-	-	-	-
Autres produits	66 429	-	66 429	0,00%

Les ajustements en recettes de fonctionnement ont porté sur un montant de 961 060 €, soit une augmentation de 2,83% des recettes réelles de fonctionnement. Comme tous les ans, la majorité des recettes de fonctionnement supplémentaires inscrites au Budget Supplémentaire de l'année concerne les impôts et taxes.

**Le produit des impôts et taxes augmente de 3,10% soit + 774 000 M€ entre le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire 2022.**

Cette évolution significative résulte de :

- La revalorisation sensible des bases d'imposition de 3,4% pour tenir compte de l'inflation moyenne de l'année 2021 (les prévisions du BP 2022 portaient sur une évolution de 1,8%)
- La dynamique assez modérée des bases physiques d'imposition (+0,6%)
- La revalorisation de la redevance de l'exploitant concernant la station nuage



**Le poste Dotations et participations est en augmentation de près de 100K€ par rapport au Budget Primitif 2022 (+1,53%).**

L'augmentation de ce poste provient :

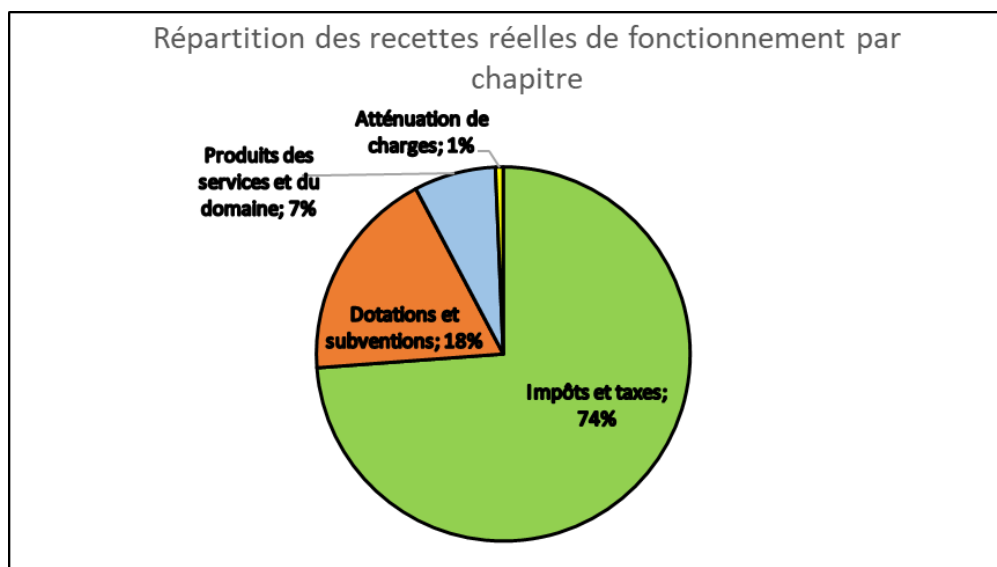
- De la subvention pour la cellule inclusion (26 400€) ;
- De réajustements de recettes en provenance de la CAF pour les services de la petite enfance (76K€)

Le montant de la Dotation Globale Forfaitaire (DGF) a été réajusté de 6K€ à la baisse suite à la notification intervenue en avril 2022.

**Les produits liés aux activités des services sont en légère augmentation (+24K€) par rapport au Budget Primitif.** Ce surplus provient d'une augmentation des loyers perçus auprès de l'Embarcadère pour 30K€.

**Les produits exceptionnels connaissent une forte hausse** en raison de l'encaissement des indemnités PNAS et ETH Telecom pour 20K€.

**Le poste atténuation de charges est en augmentation de 45K€.** Il s'agit d'une compensation versée à la ville pour le versement de l'indemnité inflation aux agents concernés.



Compte tenu de leur augmentation importante sur 2022, la part des recettes réelles de fonctionnement a progressé de deux points par rapport à 2021 et représente actuellement 74% des RRF. La part des dotations et subventions a, quant à elle, perdu un point et se situe à 18%.

## B- Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

(en €)	BP 2022	BS 2022	Total budget 2022	% écart
<b>Total hors dépenses imprévues</b>	<b>30 703 489</b>	<b>1 194 903</b>	<b>31 898 392</b>	<b>3,89%</b>
Charges à caractère général	5 579 596	831 980	6 411 576	14,91%
Charges de personnel	21 386 816	550 000	21 936 816	2,57%
Atténuations de produits	405 000	- 300 000	105 000	-74,07%
Charges de gestion courante	3 237 077	- 17 373	3 219 704	-0,54%
Charges financières	81 500	-	81 500	0,00%
Charges exceptionnelles	13 500	130 296	143 796	965,16%
Provisions	-	-	-	
<b>Total avec dépenses imprévues</b>	<b>30 803 489</b>		<b>33 149 859</b>	<b>-100,00%</b>
Dépenses imprévues	100 000	1 151 467	1 251 467	

Face aux nombreuses incertitudes concernant l'approvisionnement en matières premières et l'augmentation des charges de personnel à venir (cf. paragraphes ci-dessous), la ville a fait le choix d'inscrire un montant conséquent de dépenses imprévues au budget supplémentaire 2022.

Ces dépenses sont limitées à 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles correspondent aux crédits conservés en section de fonctionnement et qui ne sont pas affectés à des projets spécifiques mais peuvent être utilisés pour financer des dépenses à caractère d'urgence non inscrites au budget de l'exercice.

- **Les charges à caractère général augmentent de 14,91% soit + 832K€.**

Elles regroupent toutes les dépenses pour le fonctionnement courant de la collectivité (fluides, assurance, entretien, maintenance, nettoyage des locaux, restauration scolaire, fournitures, transports collectifs ...).

La très forte augmentation de ce chapitre est pour l'essentiel liée au contexte international très tendu qui a généré une flambée des prix de certaines matières premières, à commencer par l'énergie et certaines denrées alimentaires. Les plus fortes hausses sont les suivantes :

- dépenses d'électricité : +145K€
- dépenses de gaz : +340K€
- denrées alimentaires : +51K€

Les autres augmentations portent sur la maintenance informatique (hausse du nombre de copies couleurs, de la maintenance des logiciels) et l'organisation du Hell'break (45K€).

- **La masse salariale est en hausse de 2,57% (+550K€).**

Cette augmentation résulte en grande partie d'obligations réglementaires portant sur :

- L'évolution des rémunérations du SMIC et de certains postes de catégorie C : +187K€
- L'augmentation prévisionnelle du point d'indice de la fonction publique : + 134K€

- L'ajustement des indemnités chômage : + 36K€  
auxquelles s'ajoutent les négociations portant sur le temps de travail et l'évolution du RIFSEEP : +126K€

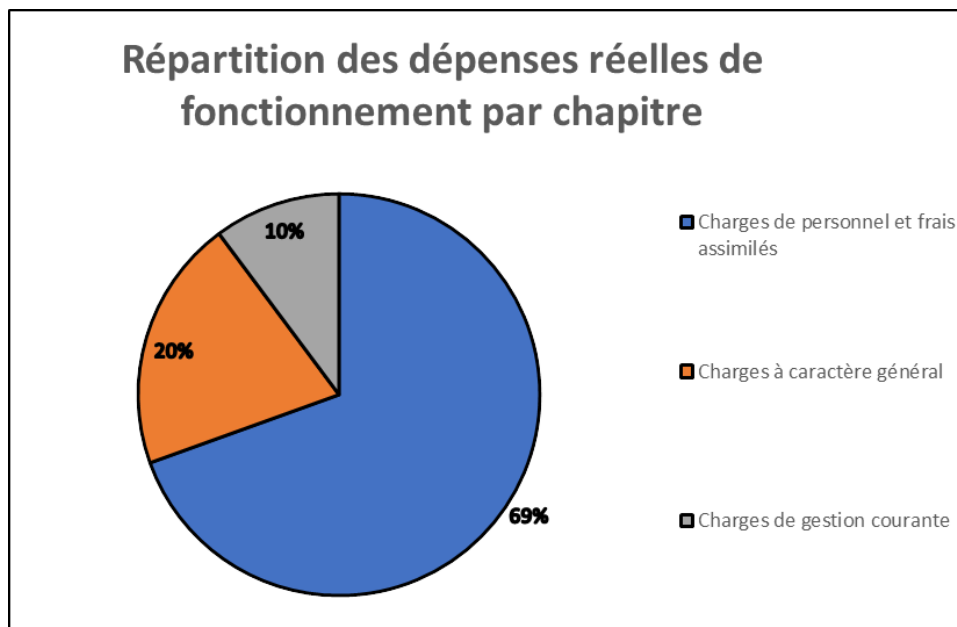
- **Les atténuations de produits sont en très nette diminution : - 300K€**

En raison de moins-values réalisées sur des ventes à destination d'opérations de constructions à vocation sociale, la ville a ainsi pu déduire près de 300K€ de dépenses du montant des pénalités entrant dans le champ de la loi SRU.

- **Les charges exceptionnelles sont en forte progression : + 130 296€**

Suite à la remise gracieuse consentie auprès de la SAGEC lors du conseil municipal du 26 avril dernier, il est nécessaire de constater budgétairement par une dépense le non recouvrement du titre émis à l'encontre de la société.

En raison des ajustements importants opérés sur les dépenses de la section de fonctionnement, la répartition des dépenses réelles de fonctionnement évolue sensiblement entre 2021 et 2022 : les dépenses de personnel représentent ainsi 69% des dépenses réelles de fonctionnement (contre 66 % au budget supplémentaire 2021) et les charges exceptionnelles 20% (contre 5% en 2021).



### **C- Le solde de fonctionnement prévisionnel :**

En intégrant les opérations d'ordre, dont le montant des amortissements a été revu à la baisse pour 90 K€, la section de fonctionnement du budget supplémentaire 2022 dégagera un résultat positif de plus de 3 043 148,10€ qui sera affecté à la section d'investissement au titre de l'autofinancement (chapitre 023 : virement à la section d'investissement).

Le montant du virement 2022 est très supérieur à celui de 2021 (1 159 863,24€) du fait de l'affectation des résultats 2021 en section de fonctionnement et non en réserve d'investissement comme l'année précédente.

## II - L'Épargne prévisionnelle :

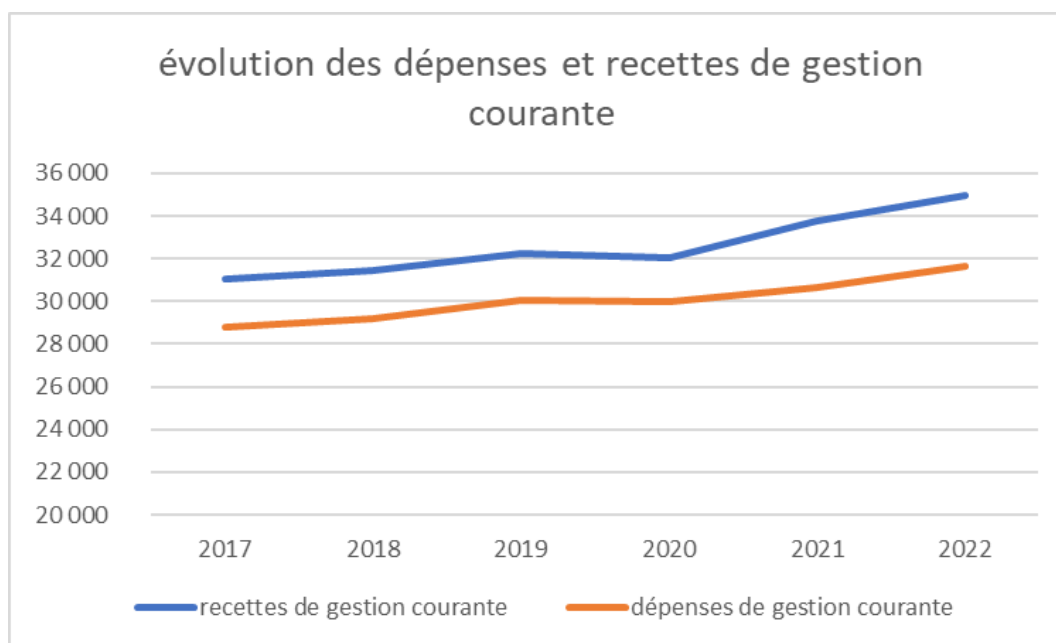
Les différents niveaux d'épargne de 2022 se situent à des montants très proches de ceux de 2021 d'un budget supplémentaire à un autre. En effet, la progression des dépenses et des recettes suit le même rythme sur les 2 années.

**Rappelons que l'évolution des niveaux d'épargne présentée ci-dessous reprend uniquement les inscriptions au stade du BS et, par conséquent, diffère parfois sensiblement des réalisations présentées aux comptes administratifs précédents.**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2021-2022
recettes de gestion courante	31 046	31 427	32 256	32 031	33 743	34 950	3,6%
dépenses de gestion courante	28 800	29 204	30 048	29 994	30 659	31 673	3,3%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2 246</b>	<b>2 223</b>	<b>2 208</b>	<b>2 037</b>	<b>3 084</b>	<b>3 277</b>	<b>6,3%</b>
Charges exceptionnelles	45	17	51	31	67	144	114,9%
Intérêts de la dette	143	118	100	89	87	82	-5,7%
Recettes exceptionnelles	31	2	2	52	147	27	-81,6%
<b>Epargne brute</b>	<b>2 089</b>	<b>2 090</b>	<b>2 059</b>	<b>1 969</b>	<b>3 077</b>	<b>3 078</b>	<b>0,0%</b>
capital de la dette	604	617	556	387	447	452	1,1%
<b>Epargne nette</b>	<b>3 018</b>	<b>1 473</b>	<b>1 503</b>	<b>1 582</b>	<b>2 630</b>	<b>2 626</b>	<b>-0,2%</b>

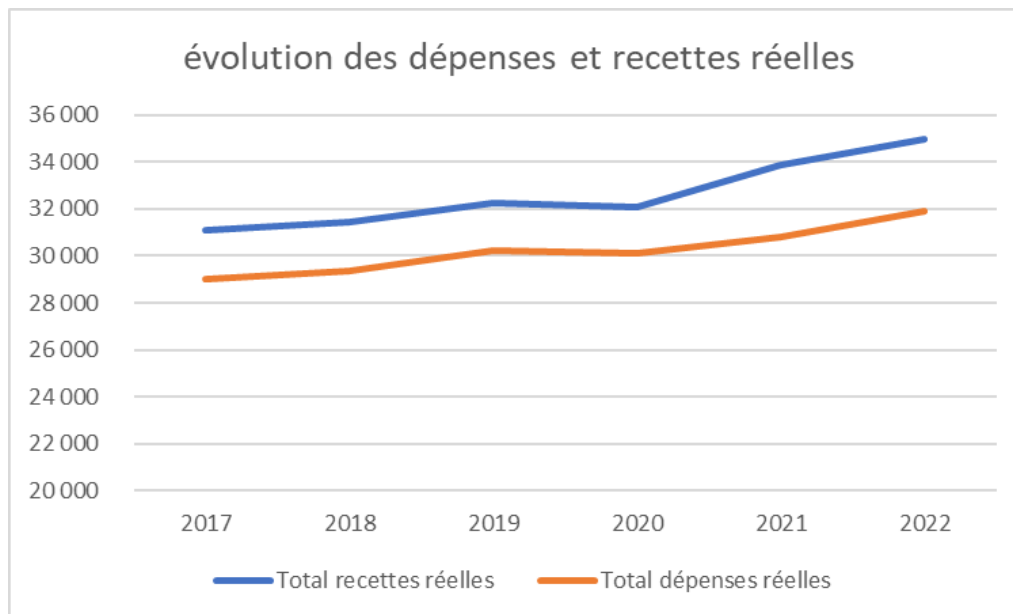
Pour 2022, le budget supplémentaire prévisionnel affiche une épargne de gestion légèrement supérieure à celle du budget supplémentaire 2021, à 3,3M€. L'augmentation des inscriptions de dépenses, supérieure à celle des recettes pour le BS 2022, est en effet compensée par des inscriptions de recettes supérieures aux dépenses d'un montant équivalent au budget primitif 2022.

On remarquera que les prévisions budgétaires des différents budgets supplémentaires s'améliorent depuis 2 ans, notamment en raison de la dynamique des recettes fiscales.



**L'épargne brute au BS 2022 est identique à celle de 2021 et en augmentation depuis 2 ans.**

Les charges d'intérêt étant faible tout comme les charges et produits exceptionnels, les variations entre l'épargne de gestion et l'épargne brute sont peu significatives.



Le niveau d'épargne brute correspond au résultat de la section de fonctionnement hors remboursement de la dette. Cet indicateur mesure donc la capacité de la collectivité à pouvoir rembourser sa dette.

Conséquence logique de l'augmentation des épargnes depuis 2 ans, le taux d'épargne brute et d'épargne nette est en augmentation depuis 2020 au stade du budget supplémentaire et se positionne à des niveaux supérieurs au seuil d'alerte.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	seuil d'alerte
taux d'épargne brute	14,18%	11,37%	11,16%	11,78%	13,87%	9,01%	8,80%	8%
taux d'épargne nette	12,28%	9,48%	9,24%	10,12%	12,70%	7,70%	7,51%	3%

Rappelons que le montant de l'épargne brute doit impérativement être supérieur au montant du remboursement en capital de la dette et dégager ainsi une épargne nette. Ce dernier indicateur mesure de ce fait la capacité de la collectivité à financer ses investissements sans faire appel à l'emprunt.

**A- Les dépenses d'équipement :**

	Budget 2022	Restes à réaliser 2021	Ajustements BS 2022	Total Budget 2022	Ecart Budget 2022 – BS en €
Immobilisations incorpo.	727 900,00	537 801,51	134 320,00	1 400 021,51	672 121,51
Subvention d'équipements	6095,00	0	0	6 095,00	0,00
Immobilisations corporelles	2 850 594,00	527 790,91	568 499,00	3 946 883,91	1 096 289,91
Immobilisations en cours	4 103 890,00	5 825 260,11	-161 000,00	9 768 150,11	5 664 260,11
Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
<b>TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>7 691 479,00</b>	<b>6 890 852,53</b>	<b>541 819,00</b>	<b>15 124 150,53</b>	<b>7 432 671,53</b>
Dotations, fonds divers et réserves	120 694,97	0,00	0,00	120 694,97	0,00
Emprunts et dettes assimilées	452 600,00			452 600,00	-
Dépenses imprévues	308 950,03			308 950,03	0,00
<b>TOTAL DRI</b>	<b>8 453 029,03</b>	<b>6 890 852,53</b>	<b>541 819,00</b>	<b>16 006 395,53</b>	<b>7 553 366,50</b>
Opérations d'ordre	215 000,00			215 000,00	0,00
Opérations patrimoniales	22 000,00		259989,00	281 989,00	259 989,00
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>237 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>259 989,00</b>	<b>496 989,00</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 810 724,00</b>	<b>6 890 852,53</b>	<b>801 808,00</b>	<b>16 503 384,53</b>	<b>7 692 660,53</b>

En 2022, les dépenses d'équipement représentent 16,4M€ (contre 12,5M€ en 2021) en intégrant les restes à réaliser de 2021. Cette augmentation est due aux reports d'investissements plus nombreux encore qu'en 2020, qui viennent s'ajouter aux crédits inscrits au budget primitif 2022.

Hors restes à réaliser, les ajustements opérés au cours du BS 2022 portent sur un peu plus de 800 K€ et concernent principalement les immobilisations corporelles (matériel et mobilier) et les opérations d'ordre relatives au remboursement des avances forfaitaires versées aux titulaires de marché.

**Immobilisations incorporelles : +134 320 €**

Les dépenses d'immobilisations incorporelles inscrites au budget supplémentaire 2022 concernent essentiellement des frais d'études pour l'aménagement d'équipements sportifs existants (Salle de tennis Chantepie, stade des Gripôts, stade René Massé).

**Immobilisations corporelles : +568 499€**

Sont ajoutées aux dépenses déjà inscrites au BP 2022 les principales dépenses suivantes :

. Aménagements des espaces publics de la ville :

- Installation d'une tribune pour le rugby : 83 480€
- Réfection du boulodrome et réparation du mur : 50 000€

. Renouvellement ou acquisition d'équipements:

- pour les services techniques : 35 000€ dont 20 000€ pour le nouveau CTM
- autolaveuses et équipements d'hygiène et propreté: 18 500€

. Acquisitions foncières pour la Maison d'Assistante Maternelle (MAM) : 400 000€



Sont retirées des dépenses inscrites au Budget Primitif 2022 les inscriptions suivantes :

. Aménagement des espaces publics :

- Création d'un terrain de foot stade de la Profondine : - 60 000 €
- Désimperméabilisation de la cours d'école de la Fontaine : - 100 000€

**Les travaux et autres immobilisations en cours** inscrits au chapitre 23 sont en diminution de 161 000€.

Il s'agit de report des opérations suivantes :

- Revêtement synthétique stade des Gripôts : -80 000€
- Réfection cours de la Profondine : - 110 000€

Seuls les honoraires du programmistes pour des études complémentaires liées au gymnase des Savarières ont été inscrites au Budget Supplémentaire pour 29 000€.

### **B- Le financement des dépenses d'investissement :**

	Budget 2022	Restes à réaliser 2021	Propositions BS 2022	Total BS 2022	Ecart BP – BS en €
Subventions d'investissement		954 481,46	0,00	954 481,46	954 481,46
Immobilisations en cours				-	-
Emprunts et dettes assimilées	2 411 329,10		-2 411 329,10	0,00	-2 411 329,10
<b>TOTAL RECETTES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>2 411 329,10</b>	<b>954 481,46</b>	<b>-2 411 329,10</b>	<b>954 481,46</b>	<b>-1 456 847,64</b>
Dotations				-	
<i>dont FCTVA</i>	800 000,00		0,00	800 000,00	0,00
<i>dont excédents capitalisés</i>			1 906 749,17	1 906 749,17	1 906 749,17
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	-
Produits des cessions d'immobilisations	2 150 000,00			2 150 000,00	-
<b>TOTAL RRI</b>	<b>5 361 329,10</b>	<b>954 481,46</b>	<b>-504 579,93</b>	<b>5 811 230,63</b>	<b>449 901,53</b>
Virement de la section d'investissement	2 475 394,90		3 043 148,10	5 518 543,00	3 043 148,10
Opérations d'ordre	952 000,00		-90 000,00	862 000,00	-
Opérations patrimoniales	22 000,00		259 989,00	281 989,00	-
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>3 449 394,90</b>	<b>0,00</b>	<b>3 213 137,10</b>	<b>6 662 532,00</b>	<b>3 213 137,10</b>
<b>R001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>			<b>0,00</b>	<b>4 029 621,90</b>	<b>4 029 621,90</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 810 724,00</b>	<b>954 481,46</b>	<b>2 708 557,17</b>	<b>16 503 384,53</b>	<b>7 692 660,53</b>

Les recettes réelles d'investissement sont en diminution de 500K€ du fait de la suppression de l'enveloppe d'emprunt inscrite au BP 2022 et qui ne sera pas utilisée cette année.

Une fois couverts les besoins de financement constatés au compte administratif de l'exercice 2021, les autres recettes concernent le virement de la section de fonctionnement pour 3M€ ainsi que des recettes d'ordre liées au remboursement des avances forfaitaires consenties aux titulaires des marchés (qui se retrouvent également en dépenses d'investissement).

**Le budget supplémentaire tient donc ses promesses quant aux objectifs poursuivis depuis plusieurs années en matière d'investissement, à savoir :**

- **Ne pas recourir à l'emprunt**
- **Augmenter le virement de la section d'investissement**

Les investissements sont donc financés à 33% par l'autofinancement, et à 37% par le produit de cessions foncières.

Les autres recettes se répartissent entre le FCTVA (14%) et les subventions reçues (16%).

